



**Syndicat National de l'Education Physique de  
L'Enseignement Public (FSU)**

## **DECLARATION LIMINAIRE - CR UNSS du 11 juin 2019**

Monsieur le président,  
Mesdames messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

On ne peut faire l'économie d'évoquer en quelques mots le contexte dans lequel se situe ce CRUNSS. L'absence de dialogue social avec les organisations syndicales et le passage en force sur de nombreux dossiers (...) occasionnent inquiétudes et colère chez les personnels et parmi eux les enseignants d'éducation physique et sportive, animateurs d'AS.

La profession risque de s'affaiblir dans un contexte de précarisation via la contractualisation et le recul des services publics. Parallèlement on légifère par des réformes technocratiques et structurelles une école dite de la confiance dont on voit quotidiennement par les différents témoignages qu'il est souhaité que les enseignants deviennent des applicateurs zélés en les privant de toutes expressions et regards critiques. A cela s'ajoutent bien évidemment les réformes en cours dans les lycées généraux, technologiques et professionnels. A ce sujet le SNEP, force de proposition comme toujours, aura à cœur de défendre une Education Physique et un sport scolaire de qualité. Malheureusement les différentes attaques contre le ministère des sports nous interroge quant le gouvernement appelle à faire de la France à faire une nation de sportifs à l'approche des JO 2024.

Le SNEP FSU s'inquiète également au sujet des subventions liées au CNDS dont la suppression a été actée sans concertation par le gouvernement. Nous demandons le maintien de cette dernière dans le cadre du prochain budget.

L'augmentation de 10% du prix du contrat licence, contre l'avis du SNEP FSU et des élus des AS n'a évidemment pas apporté d'air aux trésoreries des AS qui ont à faire face à toujours plus de dépenses, notamment pour les transports. Les crédits d'animation sont en diminution dans les services régionaux (baisse moyenne de 20 000€) et nourrissent une certaine défiance envers l'UNSS dans l'incapacité qu'elle est à venir en aide aux AS pour organiser leurs pratiques quotidiennes et permettre les déplacements pour les rencontres inter-établissements. En ce qui concerne notre académie, la diminution du nombre de licenciés aura des conséquences financières pour les AS et les élèves (environ 15000 euros d'après les estimations de la DR). Lors du dernier CRUNSS, l'impact notable du mouvement des gilets jaunes avait été mentionné. Ce contexte particulier devrait selon nous être pris en compte. Il a, de toute évidence, pesé dans la désaffection de bon nombre d'élèves car de nombreuses rencontres ont dû être annulées. Il s'agit donc là d'une double peine pour tous les élèves qui devront subir l'an prochain les conséquences de cette année particulière. C'est pourquoi, nous demandons, M le Recteur, une aide financière exceptionnelle dans le cadre du prochain budget afin de ne pas pénaliser les élèves.

Le temps au dédié au sport scolaire est lui aussi menacé. Les mercredis après-midi qui sont utilisés pour les cours (30% dans les lycées et 42% dans les LP d'après les chiffres de l'an dernier) risquent de l'être bien plus encore pour répondre aux contraintes d'emplois du temps rendues parfois impossibles avec la réforme des lycées. Dans notre académie, nous déplorons, en cette fin d'année scolaire, que de nombreux collègues soient convoqués le mercredi après midi dans le cadre des épreuves du bac ou dans le celui de la réforme des lycées. Le SNEP

FSU Réunion reste dubitatif face à ces choix qui fragilise le sport scolaire et parfois, mettent en difficulté l'organisation de rencontres UNSS. Alors que le BO de janvier 2019 rappelle l'importance du sport scolaire pour les élèves des lycées, où est la cohérence ?

Nous demandons donc à M le Recteur la **sanctuarisation** du mercredi après midi pour les enseignants d'EPS afin qu'il soit dédié exclusivement au sport scolaire.

Lors du précédent CRUNSS, nous avons salué la décision de Monsieur le Recteur de créer un poste de directeur régional adjoint. Début mai, nous étions reçus en audience par Monsieur le Secrétaire général et celui-ci nous a confirmé que ce poste sera opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire. En cette fin d'année et surtout à l'approche de la rentrée 2019, nous souhaiterions connaître où en est le rectorat dans la procédure de recrutement de l'agent qui sera amené à remplir cette mission.

En effet, si ce poste supplémentaire est indispensable pour permettre au Service Régional d'assurer normalement sa mission de service public du sport scolaire, les moyens mis à disposition des districts, notamment en terme de chargés de missions le sont tout autant, c'est pourquoi, pour le SNEP FSU, il ne saurait être question d'une remise en cause des moyens actuels.

Pour le SNEP-FSU